

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1498

présenté par
M. Pradal

à l'amendement n° 53 de Mme Louwagie

APRÈS L'ARTICLE 10

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« chaque cycle de »

les mots :

« l'établissement de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise que la période de désignation des assesseurs des pôles sociaux a lieu dans l'année suivant la réalisation de la mesure de l'audience syndicale.